

79. — 2 MARS 1859. — *Loi allouant un crédit supplémentaire de 5,333 francs 34 centimes au budget des dotations pour 1858* (1). (Monit. du 4 mars 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est alloué un crédit supplémentaire de trois mille trois cent trente-trois francs trente-quatre centimes (fr. 3,333-34), pour le traitement des membres de la cour des comptes.

Art. 2. Ce crédit, qui sera ajouté à l'art. 6 du chapitre IV du budget des dotations de l'exercice 1858, sera couvert au moyen des ressources ordinaires de cet exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

80. — 3 MARS 1859. — *Loi portant indemnité de 25,000 francs en faveur du propriétaire du yacht anglais l'Alma* (2). (Monit. du 8 mars 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de vingt-cinq mille francs est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour indemniser, à titre de transaction, le propriétaire du yacht anglais *l'Alma*, de la perte qu'il a éprouvée dans la nuit du 4 juin 1856.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires, et formera l'art. 52 du budget du département des affaires étrangères de l'exercice 1858.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, M. le baron de VRIÈRE.

81. — 3 MARS 1859. — *Loi portant abrogation des dispositions législatives sur le concours des propriétés riveraines aux frais de construction du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et du canal d'embranchement vers Turnhout* (3). (Monit. du 8 mars 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les dispositions des lois des 29 septembre 1842, 10 février 1843 et 6 avril 1845, qui ont appelé les propriétés riveraines du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et du canal d'embranchement vers Turnhout, à concourir aux frais de construction de ces voies navigables, sont abrogées.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

82. — 3 MARS 1859. — *Loi qui accorde un crédit de 121,000 francs au département des travaux publics pour solder des créances arriérées* (4). (Monit. du 8 mars 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des travaux publics un crédit spécial de cent vingt et un mille francs (fr. 121,000), destiné à solder des créances arriérées résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État, et dont le détail se trouve au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. Cette dépense sera couverte au moyen de bons du trésor.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

(1) Présentation à la chambre des représentants le 3 février 1859. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 583). — Rapport le 16 février, p. 585. — Discussion et adoption le 25 février.

Rapport au sénat le 26 février 1859. — Discussion et adoption le 26 février.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 7 décembre 1858. — Exposé des motifs (*Ann.*, p. 194). — Rapport le 18 décembre, p. 353. — Discussion et adoption le 18 janvier 1859.

Rapport au sénat le 14 février 1859. — Discussion le 25 et adoption le 26 février.

(3) Présentation à la chambre des représentants le

4 mai 1855. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1073 et 1074).

Présentation nouvelle le 7 décembre 1858 (*Ann.*, p. 233). — Rapport le 28 janvier 1859, p. 441-442. — Discussion et adoption le 22 février.

Rapport au sénat le 24 février 1859. — Discussion le 25 et adoption le 26 février.

(4) Présentation à la chambre des représentants le 7 décembre 1858. — Exposé des motifs (*Ann.*, p. 244-246). — Rapport le 29 janvier 1859, p. 463-464. — Discussion et adoption le 22 février.

Rapport au sénat le 24 février 1859. — Discussion le 25 et adoption le 26 février.